



Voir « Den Paomick »...

Pour ceux qui n'ont pas pu voir le « Den Paomick », ce Den Paolig à l'effigie de la présidente des Gras Mickaëlle Jadé, il est tranquillement installé à l'entrée du Fournil des Halles.

Inscrivez-vous à la newsletter Voile

PLANÈTE VOILE

Flashez ce code

www.letelegramme.fr/newsletters

La rédaction de Douarnenez

09 69 36 05 29, n° lecteurs et abonnés (prix d'un appel local)
douarnenez@letelegramme.fr
3, rue Emile-Zola
@letelegramme.douarnenez

Contactez nous

Douarnenez

Le prix Orange pour Baie de Douarnenez Environnement

L'association Baie de Douarnenez Environnement a reçu le prix Orange de l'Union des associations pour la défense du littoral. C'est son combat sur Kervel qui est salué.

« Nous ne sommes pas contre la construction ! Nous ne voulons simplement pas de mitage de l'urbanisation et nos victoires ont été un soulagement pour l'ensemble des associations de défense de la loi Littoral ». Jean Hascoët dit la fierté de Baie de Douarnenez Environnement (BDZE) d'avoir reçu le prix Orange de la protection du littoral, remis chaque année par l'Union des associations pour la défense du littoral (UADL). « Sans aucune subvention, l'association a trouvé les ressources financières nécessaires pour faire appliquer la loi Littoral sur la commune de Plonévez-Porzay : grâce à son action bénévole, les abords de la plage de Kervel ne vont pas se transformer en lotissement », salue ainsi l'UADL.

Depuis le Rosmeur ou Tréboul, Kervel fait partie du patrimoine visuel. Vu les projets de lotisse-



« La loi Littoral est une loi mal comprise », estime Jean Hascoët. Photo d'illustration

ments, en imaginant les constructions qui avançaient, c'est tout un paysage qui allait disparaître. BDZE s'est alors mobilisée. À sa demande, le tribunal administratif de Rennes avait annulé partiellement, en juin 2019, le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Plonévez-Porzay. La commune avait alors fait appel auprès de la

« Nos victoires ont été un soulagement pour les associations de défense de la loi Littoral »

cour administrative de Nantes : en septembre dernier, celle-ci avait confirmé le premier jugement...

N'est pas village qui veut

« À chaque fois, les juges ont été d'accord avec les sept points que nous relevions », note Jean Hascoët. Il se réjouit notamment d'avoir vu pour la première fois un

juge prendre en compte le réchauffement climatique comme facteur du déplacement de la ligne la plus haute de la marée montante. Cette limite haute sur laquelle est basée la fameuse bande littorale de cent mètres, où l'inconstructibilité est absolue.

Mais le point central que met en avant l'association douarneniste, c'est l'idée d'un non-étalement de l'urbanisation. « C'est cela, la vraie écologie, une urbanisation qui se fait autour des villages existants, sans engendrer de nouveaux kilomètres de circulation : les trois lotissements recalés l'ont été car ils n'étaient pas basés sur des villages », souligne Jean Hascoët. Ce que la commune considérait comme « villages agglomérés littoraux » n'a pas convaincu les juges. Pour l'association, l'enjeu est clair : il faut arrêter cette course à la maison avec vue sur mer.

Des terres agricoles préservées

Elle note aussi au passage que ces jugements permettent de préserver des terres agricoles, « pour lutter contre l'idée que nous sommes contre les agriculteurs ».

Pour autant, le combat n'est pas fini. La commune de Plonévez-Porzay a contesté cette décision en cassation devant le Conseil d'État. Sans surprise, l'UADL a attribué à son maire le prix Citron...